

# Législature 2005-2009. Que s'est-il passé ? Que va-t-il se passer ?

Après les trois villes... le canton. Le 10 avril 2005, pour la première fois de son histoire, le parlement et le gouvernement neuchâtelois « passent » à gauche. La législature 2005-2009 s'annonce donc sous le signe du changement ; les rôles et les responsabilités des acteurs politiques de ce canton sont redistribués.

Comment le groupe socialiste les a-t-il assumés et les a-t-il vécus ces trois dernières années et comment compte-t-il poursuivre ses travaux les années à venir ? Afin de mieux situer le contexte politique dans lequel le groupe socialiste a évolué ces trois dernières années, il est im-

portant de rappeler :

Les trois axes de campagne de 2005

- Création d'emplois et partenariat social
- Justice et sécurité sociales
- Service et finances publics.

Les conditions dans lesquelles cette majorité s'exerce :

- La majorité de gauche est claire au gouvernement, elle l'est moins au parlement. La gauche est bien majoritaire... mais à une seule voix. Cette particularité implique de nombreuses négociations, tant à l'interne qu'à l'externe du groupe ainsi qu'une

discipline de groupe rigoureuse. Certains compromis sont parfois plus faciles à accepter que d'autres !

- De plus, la gauche a hérité de la droite une situation financière cantonale catastrophique : 100 millions de déficit. Comment réaliser une politique sociale basée sur la redistribution et la création d'emplois avec des caisses vides ? Les premières mesures que la gauche a prises unanimement dans le budget 2006 ont été drastiques, impopulaires et ont déçu notre électeurat. De plus, elles ont mis en exergue les côtés pervers des effets de seuil. Aujourd'hui, la situation financière s'améliore et à travers

plusieurs propositions socialistes (réintroduction des subsides LAMal pour certaines catégories, fiscalité des familles...) nous pouvons enfin commencer de réaliser les objectifs fixés dans notre campagne électorale de 2005, même si le mécanisme de maîtrise des finances nous empêche parfois d'aller plus loin et plus vite.

Voilà en quelques lignes et brièvement, quelques éléments de réflexion qui feront l'objet de discussions et d'échanges lors du prochain congrès.

Odile Duvoisin  
Présidente, groupe PSN  
du Grand Conseil

## L'insertion professionnelle des moins de 30 ans, où en sommes-nous ?

Pour rappel, c'est le 5 décembre 2006 que le Grand Conseil a accepté la création d'un fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans émergeant aux services sociaux.

Si personne n'a contesté sur le fond le besoin de mettre sur pied une stratégie d'insertion plus volontariste, il y a eu divergence sur les moyens financiers à mettre en œuvre. De ce fait, la mise en route a pris du temps, sans compter qu'il y avait déjà différentes pratiques dans le canton.

Il a fallu recenser ce qu'il s'y faisait et mettre en réseau ce qui existait déjà pour ensuite donner les bons moyens.

Voici les prestations qui sont offertes aux entreprises partenaires :

- Sélection des candidat-e-s en fonction du profil des postes
- Stage d'essai de 3 mois maximum
- Coaching individualisé depuis le début du stage d'une durée de 9 mois pour les personnes en emploi et de 15 mois pour les personnes en apprentissage.

### Quel coaching ?

M. Vincent Cramer, coach en formation professionnelle du service de la formation professionnelle et des lycées, le définit ainsi :

La première étape vise à écou-

ter et comprendre le mieux possible la situation vécue par la personne en s'efforçant de ne pas porter de jugement. Puis on l'accompagne pour passer petit à petit de la situation actuelle à l'expression de son potentiel en définissant et réalisant des sous-objectifs en vue d'atteindre l'objectif final (CFC ou AFP<sup>1</sup>). Cette démarche est réalisée avec un réseau de partenaires où l'apprenant doit être placé au centre des préoccupations.

### Quels résultats à fin mai 2008 ?

À ce jour, 147 dossiers signalés par les services sociaux ont été traités par le bureau de la commission technique, 49 sont en situation transitoire (orienta-

tion, clarification du projet en cours, contrat de moins de 12 mois), 33 en formation (stage, apprentissage), 48 en emploi (stage, contrat de travail) et 17 « autres issues » (rupture de formation, AI, autres problématiques). À rajouter encore les 21 dossiers du projet Speranza qui correspondent aux critères de cette loi.

Maintenant, le dispositif fonctionne bien grâce au concours des partenaires suivants : Job Service, le service de la formation professionnelle et des lycées et les ORP.

Jean-Claude Berger  
Député

<sup>1</sup>Attestation fédérale professionnelle

# Le point... sur la politique familiale de la majorité de gauche

**Tout soutien à la politique familiale est un soutien à une société démographiquement forte et saine. Tout soutien à la politique familiale est un soutien à une société égalitaire et solidaire.**

En d'autres termes, une politique familiale cohérente et ambitieuse est la condition nécessaire à une société progressiste dans laquelle les femmes s'intègrent naturellement à la vie professionnelle.

Aussi, je rêve de la gratuité des crèches et d'allocations familiales qui soient un juste reflet du coût des besoins élémentaires des enfants.

On en est loin ; pourtant le parlement et le gouvernement du Canton de Neuchâtel (malgré la situation financière catastrophique héritée de la droite libérale) n'auront jamais tant fait pour la politique familiale que durant la

présente législature. S'il y a un domaine où une politique de gauche s'est exprimée sans ambiguïté, c'est celui-ci.

Voici les réformes que la gauche a imposées :

- Augmentation des déductions fiscales pour enfant,
- Elargissement des mêmes déductions aux enfants en formation même après 25 ans,
- Introduction des déductions fiscales pour les frais de garde,
- Introduction d'un congé parental non payé d'une durée de trois mois pour les titulaires de la fonction publique,
- Prolongement du congé d'adoption de deux à quatre mois.

Voici le projet essentiel pour lequel les députés socialistes s'engageront durant les mois à venir :

- Augmentation des allocations familiales au-delà du nouveau cadre légal fixé par la Confédération (200 francs par enfant) grâce à une contribution solidaire des employés.

Une ombre cependant au tableau du progrès social : la politique des crèches... ou le désert monochromatique de toute vision de la part du gouvernement (comme par hasard, le domaine relève d'un dicastère qui n'est pas géré par la gauche). La loi « incitative » sur les structures d'accueil de la petite enfance, acceptée par le Grand Conseil en 2000, devait permettre la création de 2000 places, seules 600 ont vu le jour, pour un total d'environ 1400 sur l'ensemble du canton. Il convient ici de dénoncer l'inaction du gouvernement face à une situation de pénurie et d'urgence. Pire, pour s'approcher vaguement de ses objectifs, le gouvernement a

choisi de péjorer les normes régissant la qualité des structures d'accueil en termes de personnel et de mètres carrés par enfant. Ne peut-il plutôt accroître son engagement financier et inciter réellement l'investissement des entreprises privées bénéficiant par ailleurs souvent des largesses de la promotion économique ?

De toute évidence, dans ce domaine, les multiples interpellations du groupe socialiste devant le Grand Conseil n'ont pas été entendues : si la gauche souhaite une percée dans la politique des structures d'accueil de la petite enfance avant la fin de la législature, il s'agira pour elle d'agir autrement, rapidement et efficacement.

Théo Huguenin  
Député

## Pour une politique sociale cohérente

Combattre l'injustice sociale en développant un système de protection sociale efficace et juste a toujours été une des priorités du Parti socialiste. Pourtant notre système d'aides sociales crée dans certains cas des situations non souhaitables voire injustes – en raison de ce qu'on appelle les effets de seuil. Dans le domaine des aides sociales, cela signifie qu'au-delà d'un certain revenu, les aides ne sont plus versées du tout, et qu'il n'y a pas de progressivité dans leur disparition.

C'est tout ou rien. Dans notre canton, ce sont les subsides pour l'assurance maladie qui créent le plus d'effets de seuil : un couple sans enfant dont le revenu est juste au-dessus de celui qui permettrait de bénéficier de l'aide sociale a un revenu mensuel disponible inférieur de 366 francs à celui d'un couple bénéficiaire de l'aide sociale. Cela signifie que dans certains cas un retour au travail peut se traduire par une baisse de revenu disponible. Il faut donc réfléchir à un

système d'aides qui ne disparaîtraient pas tout d'un coup, mais seulement progressivement. Cela ne signifie aucunement que le Parti socialiste considère comme acceptable que les salaires ne permettent pas de vivre décemment ; nous nous battons aussi pour des salaires décents, mais ici notre marge de manœuvre est limitée. Il est donc de notre responsabilité de trouver un juste milieu qui permette de préserver l'incitation à travailler tout en aidant les plus

pauvres. C'est dans cette perspective que le groupe socialiste a déposé une motion intitulée « Pour une politique sociale cohérente » qui demande d'étudier les possibilités de remédier à ces difficultés, et dans un premier temps de mener une étude sur la question des « effets de seuil ». Les tenants et aboutissants sont complexes, mais il nous importe d'apporter de véritables solutions.

Anne Tissot  
Députée

# Pour une offre suffisante de logements à prix abordable

Le logement est par excellence un domaine où le libre marché ne fonctionne pas et où l'intervention de la collectivité est indispensable pour assurer une régulation au profit du plus grand nombre.

Le sol est un bien limité, particulièrement en Suisse, et non renouvelable. Sa rareté pousse à la thésaurisation et à la spéculation. La pénurie persistante de logements que connaît notre pays fait que la concurrence n'existe pas et que la propriété immobilière tend à générer des rentes abusives sur le dos des locataires.

L'intervention des maîtres d'ouvrage d'utilité publique est donc indispensable pour assurer une offre suffisante de logements à loyers abordables.

Préoccupé de tout temps par cette problématique et constatant l'aggravation de la pénurie ainsi que l'apathie de l'Etat dans ce domaine, le PSN a lancé en 2003 une initiative populaire déposée en mars 2004 munie de 6400 signatures. Le texte demandait que l'Etat prenne les mesures nécessaires pour inciter à l'entretien du parc immobilier et au développement d'une offre abordable. Il donnait la

priorité aux interventions des organismes sans but lucratif. Les instruments prévus étaient des prêts, des cautionnements, des subventions ou des soutiens au développement de projets. Un fonds devait être créé pour financer cette politique, alimenté à hauteur de 3 millions de francs par an.

Après avoir pétouillé durant trois ans et violé ainsi le délai légal de traitement de l'initiative, le Conseil d'Etat a enfin saisi le Grand Conseil d'un projet de loi fin 2007, qui proposait la mise en œuvre des buts de l'initiative. Le 30 janvier der-

nier, le Grand Conseil adoptait le projet par 83 voix contre 3. Le PSN pouvait dès lors retirer son initiative.

Un brillant succès socialiste à la concrétisation duquel il s'agira de rester attentif. Il en va de l'équilibre social et de l'attrait du canton comme lieu de vie et de travail.

Pierre Bonhôte  
Député

# L'assurance-maladie, une charge, une chance

Lors du vote du budget 2006, personne ne s'est rendu compte des conséquences néfastes et graves qu'induirait la réduction linéaire des montants mis à disposition pour le service de l'assurance-maladie. Cette réduction, avec la suppression des classes 4 et 5 de subventionnement, a joué un rôle significatif dans la mise en évidence des effets de seuil.

Depuis lors, les montants à disposition du service de l'assurance-maladie ont repris de l'importance, pour atteindre le niveau maximum de subventionnement reconnu par la

Confédération. Malgré les effets de l'introduction de la nouvelle péréquation fédérale, la classe 4 de subventionnement a pu être réintroduite dès 2008, grâce à un amendement au budget, soutenu par toute la gauche du législatif cantonal. Les montants déterminants ont par ailleurs été indexés.

Deux autres améliorations sont à souligner à ce sujet durant cette législature :

- L'introduction sans délai au niveau cantonal du subventionnement de l'assurance-maladie pour les mineurs, ainsi que pour

les jeunes adultes en formation initiale;

- L'engagement des autorités cantonales pour venir en aide aux personnes se voyant refuser le droit aux prestations de l'assurance-maladie (et voyant ainsi réduire le droit aux soins) en raison de primes impayées.

Le groupe socialiste souhaite la réintroduction de la classe 5 de subventionnement dans le cadre du budget 2009.

Bertrand Nussbaumer  
Député